UNE SOURCE D'ÉQUILIBRE POUR TOUTE LA RIVIÈRE

Capital hydrologique : les petits ruisseaux font les grandes rivières. Les zones humides participent à leur régulation hydrologique en période d'étiage et de crue.

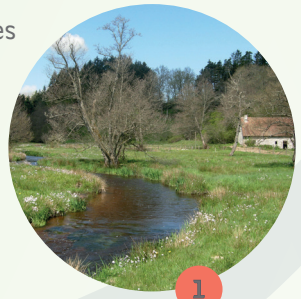

Zone de production sédimentaire : c'est le lieu où la majorité des matériaux nécessaires à la construction d'habitats accueillants et diversifiés pour les espèces aquatiques sont produits grâce à l'érosion.

Pilier de la chaîne alimentaire : en tombant dans l'eau, les feuilles mortes, bois, graines, pollens fournissent presque la totalité de la matière organique initiale nécessaire à la mise en place de la chaîne alimentaire. Cette production est accrue en tête de bassin et dynamise tout le système en aval.

Rein du bassin versant : les matières polluantes sont transformées, stockées, assimilées par la végétation et la microfaune présentes en berge, dans les zones humides et la zone hyporhéique des ruisseaux (zone sous graviers saturée en eau). Ces processus conditionnent très significativement la qualité des eaux de rivières.

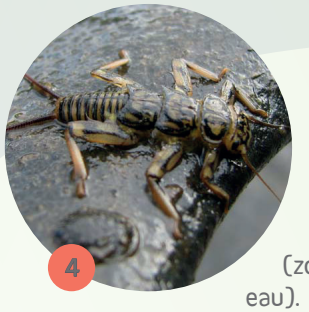

Réservoir écologique : de nombreuses espèces animales et végétales y trouvent refuge comme l'écrevisse à pattes blanches, le chabot, la lamproie de Planer, la truite, les amphibiens, ...

L'aval hérite de l'amont... Pour des eaux de bonne qualité, en quantité suffisante et des milieux fonctionnels, préservons nos têtes de bassin !

DES GOUTTES D'EAU AUX RUISSEAUX

Les zones de sources, les écoulements diffus, les petits ruisselets (temporaires ou permanents) et leurs bassins d'alimentation constituent les têtes de bassin.

La géographie contrastée du bassin est à l'origine d'une grande diversité de têtes de bassin : certaines sont montagneuses d'autres sur des hauts plateaux ou encore en plaine.

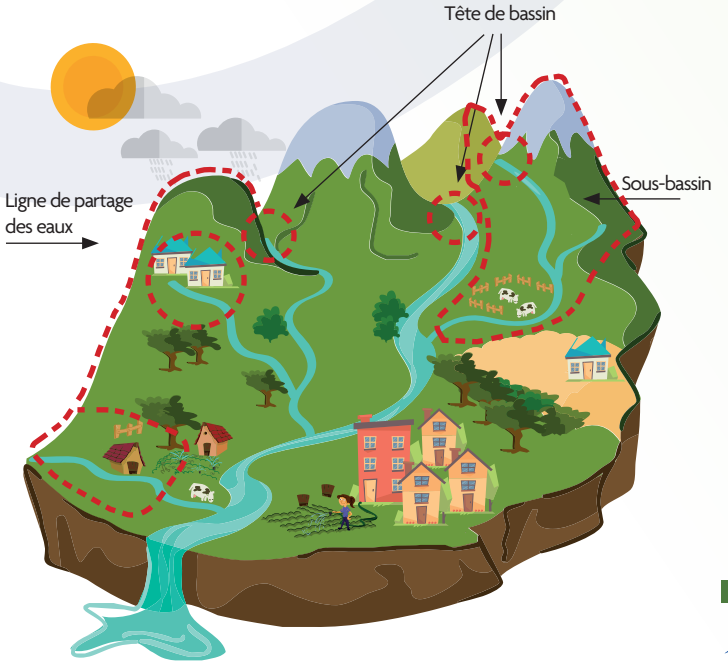

SOUS LA LOUPE DU SAGE

Jusqu'alors, les têtes de bassin et les ruisseaux étaient peu considérés voire méconnus. Aujourd'hui, le SAGE Sioule a reconnu leur rôle essentiel pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (D.1.3.2). Leur préservation répond à 6 enjeux :

- Maintien de la biodiversité liée à l'eau
- Préservation et restauration des habitats aquatiques et humides
- Maîtrise des transferts de pollution vers les cours d'eau
- Amélioration des capacités d'autoépuration des milieux
- Atténuation de la sévérité des étiages
- Régulation des crues.

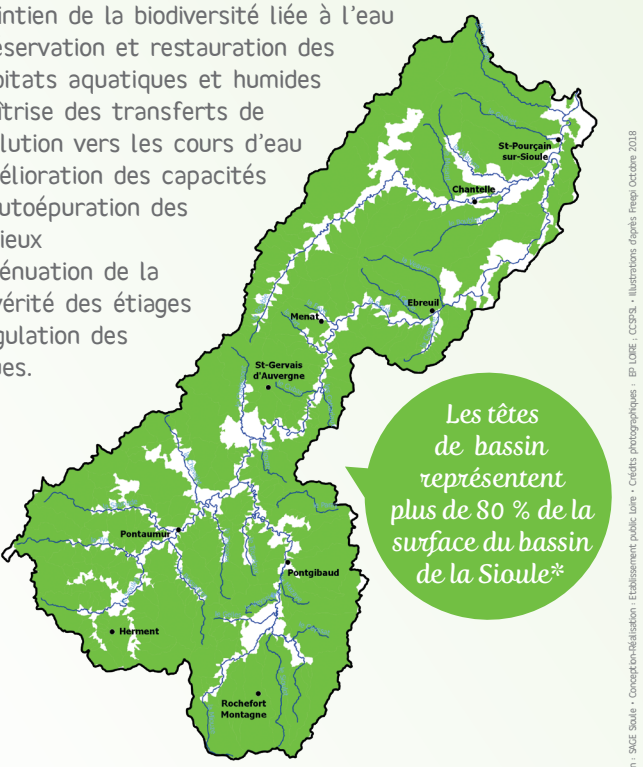

*Les têtes de bassin représentent plus de 80 % de la surface du bassin de la Sioule**

*Etude de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin (2018)

Rédaction : SAGE Sioule • Conception-Réalisation : Établissement public Loire • Crédits photographiques : EP LOIRE ; CCSPSL • Illustrations d'après Fregi Octobre 2018

Structure porteuse

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
2, quai du Fort Alleaume • CS 55708 • 45057 - ORLEANS CEDEX
www.eptb-loire.fr

Partenaires financiers

Agence de l'eau Loire-Bretagne – Établissement public du ministère chargé du développement durable
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Nouvelle-Aquitaine

www.sage-sioule.fr

Animatrice • Céline BOISSON • celine.boisson@eptb-loire.fr • 04 70 90 78 30
Maison des services • 21, Allée du Chemin-de-fer • 03450 EBREUIL

SAGE Sioule

LES TÊTES DE BASSIN,

DES ZONES ESSENTIELLES

sur le bassin de la Sioule et ses affluents

Collection Les éclairages du SAGE

© Claude PALLUAU